

JOYEUSES FÊTES

TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

Les Échos de nos Villages

le bulletin officiel de la commune de Tremblay-les-Villages [Eure-et-Loir]

N° 13
Décembre
2019

EDITO



SOMMAIRE

- P. 2 - Point sur les travaux**
- P. 3 - Retours sur événements**
- P. 4/5 - Plantation d'une haie**
- P. 6/7 - Cadre de vie :**
Modification simplifiée du PLU ; Bien vivre ensemble ; Convention Lucky Dog et 30 millions d'Amis
- P. 8/9 - Le SIVOM**
- P. 10/11 - Aides / Solidarité :**
Téléthon 2019 ; Centre Communal d'Action Sociale ; Relais Familles de Famille Rurale
- P. 12 - Transport à la demande**
- P. 13 - Sports :** Handball
- P. 13 - Loisirs :** Noël 2019
- P. 14/19 - Culture :**
Travaux à l'église de Tremblay ; Animations à la bibliothèque ; Agenda des événements ; Portait de Stéphane Derue
- P. 20 - Etat Civil / Numéros utiles**

LES ÉCHOS DE NOS VILLAGES,
une publication de la commune
de Tremblay-les-Villages 1281
7 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay-les-Villages

Directrice de la Publication :
Nathalie Gandon
Rédaction/Conception :
Comité Communication
Photos : Mairie de Tremblay ; mentions
spéciales ; illustrations ; freepik.com
Impression : Toppp Imprimerie
(Gallardon - 02 37 31 08 00)
Imprimé en 1 100 exemplaires
Date de parution : Décembre 2019

Chers Tremblaysiens,
Chères Tremblaysiennes,

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal qui a pris un peu de retard suite à des problèmes informatiques. Nous vous prions de nous en excuser car ce bulletin est réalisé par des bénévoles œuvrant de leur mieux.

Au quotidien, nous essayons de vous communiquer un maximum d'informations sur les différents supports dont nous disposons. Il est toujours difficile de toucher chacun des habitants de la commune malgré les efforts fait en la matière. N'hésitez pas à vous tourner vers le site internet, la page Facebook ou encore à vous déplacer en mairie.

Dans cet esprit, la commune a candidaté pour que notre mairie soit labellisée « France Service » par l'État au cours de l'année 2020.

De la même manière aujourd'hui, nous pensons qu'il est urgent de proposer à la population des services pour les accompagner dans leurs démarches administratives du quotidien (impôts, emploi, retraites, ...) quand les services de l'État ferment leurs portes (fermeture de la trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais à la fin de l'année 2020).

Les besoins de la population en services de proximité sont grandissants, c'est pourquoi la commune de Tremblay-les-Villages souhaite s'engager dans l'aménagement des locaux de la mairie afin de concentrer une offre de services de proximité tout en veillant à la qualité de l'accueil et de la réponse apportée.

De l'information à l'accompagnement sur les demandes spécifiques, les maisons « France Service » articulent présence humaine et outils numériques dans un même lieu. Il nous semble important de maintenir des services publics de proximité en milieu rural. Les travaux auront lieu du 10 février au 6 mars 2020. Durant toute cette période l'agence postale sera fermée et l'accueil pour les autres demandes se fera dans la salle du conseil municipal. Nous vous prions par avance de nous excuser pour les perturbations que cela pour engendrer.

Je voudrais exceptionnellement rendre hommage à Geneviève Hache et Annabel Dos Reis qui ont été honorées par Mme la Préfète pour leur mérite et leur engagement, l'une au service du club de football de Tremblay et l'autre au club de pétanque et des merlettes, lors de la traditionnelle cérémonie de remise des médailles ministérielles de la jeunesse, des sports et de

l'engagement associatif. Elles ont toutes deux reçu la médaille de bronze pour cet engagement sans faille.

Je tiens à saluer et encourager les équipes enseignantes et tous les employés qui s'impliquent pour l'épanouissement et la réussite de nos jeunes.

Récemment des incivilités ont été constatées dans plusieurs endroits de la commune : au club-house, à l'aire de jeux, au plateau omnisport, ... Au-delà de ces gestes d'incivilité très regrettables, nous vous rappelons que chaque euro que la municipalité utilise pour réparer ces dégradations est un euro qui n'est pas utilisé au développement de notre village.

Nous attirons votre attention sur le fait que les dégradations de l'espace public (vandalisme, dépôt de déchet, ...) font systématiquement l'objet d'un signalement et d'une plainte ; Si vous êtes témoins d'un acte de vandalisme avéré, merci de contacter la mairie ou la gendarmerie (17). Il n'est pas question ici de délation mais d'un geste citoyen visant à assurer la protection des personnes et des biens.

La commune est actuellement en cours d'étude pour l'installation de caméras de vidéoprotection en 2020.

Vous trouverez dans ce bulletin d'autres réalisations 2019 et projets 2020. C'est le fruit d'un travail collectif des élus et des agents pour le bien de la commune.

Nous vous invitons à nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux, l'occasion d'un moment de convivialité autour d'un apéritif le jeudi 23 janvier à 19h à la salle des fêtes de Tremblay.

Pour finir, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël en famille, je formule un vœu de réussite pour tous vos projets individuels ou collectifs, familiaux, professionnels, sportifs, culturels, ...

Que cette nouvelle année vous apporte la plénitude et des instants de bonheur que vous partagerez.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christelle Minard
Maire de
Tremblay-les-Villages
Conseillère départementale
d'Eure-et-Loir
et le Conseil municipal



POINT SUR LES TRAVAUX



RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE TREMBLAY

Après plusieurs mois dédiés aux études et à la passation des marchés publics, les travaux de restauration de l'église de Tremblay-les-Villages ont débuté à la mi-novembre 2019 par la pose des échafaudages autour du chœur de l'église.

Les entreprises se sont installées dans le jardin du presbytère pour le temps des travaux, c'est-à-dire 7 à 8 mois. Durant cette période, une fermeture de l'église sera également nécessaire pendant environ 3 mois de mars à mai 2020.

La restauration du chœur de l'église représente un investissement lourd pour la commune, aussi une souscription est possible pour les particuliers et entreprises auprès de la fondation du patrimoine qui soutient cette action et avec qui la commune a passé une convention en novembre 2019.

Tous les renseignements relatifs à la campagne de souscription sont disponibles en mairie ou bien sur le site internet www.tremblaylesvillages.com*

VOIRIE

Réaménagement des rues de la Cornaillère et des Vieilles Ecoles à Tremblay par les entreprises TP28 et SARC

- Réfection des voiries
- Création d'un réseau d'eaux pluviales (rue de la cornaillère uniquement)
- Renforcement du réseau eau potable (rue de la cornaillère uniquement)
- Remplacement du réseau eaux usées (rue de la cornaillère uniquement)

Coût total des travaux : **279 000 €** financés par :

Agglo du Pays de Dreux pour le réseau eaux usées : **77 000 €**

L'Etat : **6 400 €**

Le Conseil départemental : **35 000 €**

PLAN DE RÉNOVATION DU STADE

➤ L'achèvement de la rénovation de l'ancien vestiaire du stade, ces travaux ont été partiellement réalisés par les agents communaux

Coût : **18 000 €**

➤ Travaux de remplacement des éclairages du stade en LED et extension au terrain d'entraînement par l'entreprise GEDIA

Création d'une tranchée pour l'extension de l'éclairage.

Coût des travaux : **63 000 €**

Financements : Etat : **5 300 €**

Conseil départemental : **7 900 €**

➤ Pendant l'été 2019, trois saisonniers ont rénové les peintures du Club House, des vestiaires et des mains-courantes.

➤ Création de cheminements bétonnés au stade

Coût des travaux : **7 900 €**

MAIRIE

Le remplacement de la porte d'entrée de la mairie

Coût des travaux : **5 200 €**

MOBILIER URBAIN

➤ Remise en état ou nettoyage, au cours de l'été par trois agents saisonniers de divers éléments de mobilier urbain : lices, calvaires, bancs, murs, monuments aux morts...



ANECDOTE

L'état général de l'église nécessite plusieurs phases de travaux, ainsi, le clocher devra lui aussi, à termes bénéficier d'une campagne de restauration. En attendant cette restauration et sur les conseils de l'architecte en charge des travaux la girouette a été descendue de son piédestal car présentant un risque de chute.

Le coq tremblaisien sera remis à sa place dès que possible !

EAU

Le remplacement de 90 branchements d'eau par Anseume TP ; Coût des travaux : **150 000 €**

➤ Renforcement de la canalisation d'eau potable rue du Paradis et rue du Moulin par l'entreprise Villedieu

Coût des travaux : **43 000 €**

Financements : Conseil départemental : **7 200 €**

ÉCLAIRAGE

La poursuite du remplacement des éclairages des bâtiments publics par des LED, ces travaux sont réalisés par les agents communaux.

SÉCURITÉ

➤ Création d'aménagements de sécurité à Ecublé, Bilheux, Tremblay (entrée rue de Bailleite) et Saint-Chéron-des-Champs par l'entreprise TP28

Coût des travaux : **45 000 €**

LOISIRS

➤ Création d'aires de jeux à Bilheux et Saint-Chéron-des-Champs

Coût des travaux : **25 000 €**

Financement : Conseil départemental : **6 100 €**

Ces travaux ont été réalisés en partie par les agents communaux (terrassement, plantations...) et les entreprises KOMPAN et Julien Legault

EN 2020, LES TRAVAUX PRÉVUS SONT NOTAMMENT :

➤ Lancement au 1^{er} trimestre 2020 des travaux de la maison de santé : travaux réalisés et financés par Habitat Drouais



➤ Deuxième phase de restauration du chœur de l'église de Tremblay - **170 000 €**

➤ Réaménagement de la place de Tremblay - **300 000 €**

➤ Mise en séparatif (eaux usées; aux pluviales) du réseau d'assainissement par l'Agglo du Pays de Dreux

RETOURS SUR ÉVÉNEMENTS

2019

14 Juillet

➤ Veillée des Contes



Les visiteurs ont pu profiter de leur soirée du samedi 25 mai pour participer, autour des ruines du château situées sur un domaine privé, aux activités proposées par l'association ArTLV. Au programme pour les enfants, la découverte du Moyen-Age par la confection d'épées et de boucliers, la création de tenues et de coiffes et autres activités ludiques. La soirée s'est poursuivie, à la tombée de la nuit, par une histoire contée par une professionnelle qui a captivé petits et grands.

➤ Fête de la musique



C'est sous un soleil de plomb que la Fête de la Musique a une fois de plus mis de l'ambiance sur notre place de Tremblay le 22 juin dernier.

Pas moins de 9 groupes de tous styles, dont l'école de musique, se sont succédés de 11h à minuit !

Une grosse organisation orchestrée par l'association ArTLV que l'on remercie vivement ainsi que les bénévoles d'autres associations locales venus prêter main forte pour l'occasion.

Le public nombreux a pu profiter d'un instant populaire et convivial !

➤ Activités Sportives en Milieu Rural

Cette année encore, Tremblay-les-Villages a eu la chance de pouvoir accueillir la semaine « Activités Sportives en Milieu Rural » financée par le Conseil départemental et animée par Profession Sports 28 avec l'appui des associations sportives locales. Ainsi, ce sont près de 50 jeunes âgés de 10 à 17 ans qui ont pu pratiquer gratuitement différents sports du 29 juillet au 2 août !



Une très bonne ambiance et un bon esprit sportif ont régné toute cette semaine pour le plus grand plaisir des ados (et de leurs parents...).

➤ Réunion agriculteurs



Réunion débat « nos voisins les agriculteurs » organisée le jeudi 5 décembre à la salle des fêtes de Tremblay les villages

par la Chambre d'agriculture pour un échange avec les riverains sur les pratiques agricoles, les nuisances agricoles.

Cet échange très constructif et instructif permet de mieux se comprendre.

Une centaine de personnes était présente.

La municipalité fait le vœu que les agriculteurs s'inscrivent dans une opération fermes ouvertes. !

➤ 5h de Tremblay



3ème édition de cette course atypique organisée par les sapeurs-pompiers de Tremblay-les-Villages qui consiste, par équipe ou en solo, à parcourir un maximum de distance en 5h... Cette année, cet événement a pris son envol avec une ampleur nettement plus grande que les années précédentes. Pas moins de 121 coureurs répartis en 44 équipes ont parcouru les rues de Tremblay dans la bonne humeur, une très bonne ambiance et sous une météo plutôt clémente pour un 13 octobre. Rendez-vous à l'automne 2020 pour une 4^{ème} édition !

➤ Remise de médailles

La traditionnelle cérémonie de remise des médailles ministérielles de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif s'est déroulée ce soir sous la présidence de Madame la Préfète et de Monsieur le Maire de Morancez.



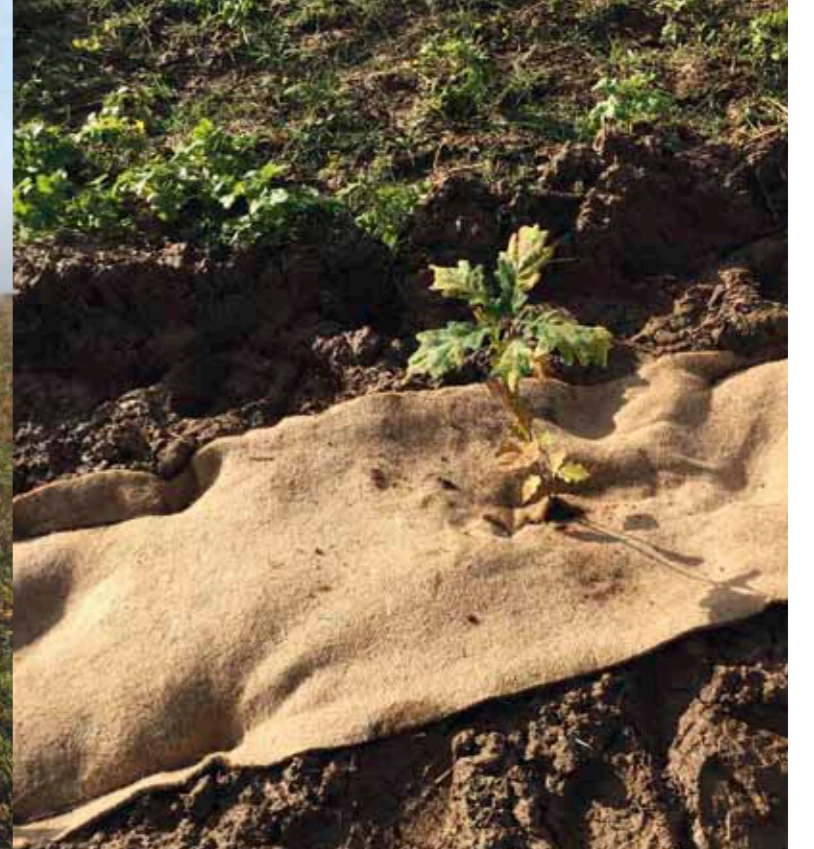
La journée mondiale du bénévolat est l'occasion de décerner un diplôme et un trophée de la fédération française des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

Cette cérémonie est une magnifique occasion d'honorer les bénévoles du département grâce à la présence de Madame la Préfète et de nombreux élus.

J'ai eu l'honneur et le bonheur de remettre la médaille de Bronze du comité départemental des médaillés de la jeunesse des sports et engagement associatifs à Annabel Dos Reis et Geneviève Hoche, toutes deux très engagées dans la commune, aux services des autres depuis de nombreuses années.

Pour Annabel, un engagement sans relâche au club de Pétanque, sans compter ses autres engagements au club des Merlettes, à l'association d'ornithologie. Et notre Geneviève, un engagement fidèle au club de foot, au service des enfants. Elle est toujours présente quelle que soit la météo ! Il n'y a pas d'âge pour faire du Foot un grand merci à Annabel et Geneviève pour leur générosité et leur dévouement !

La commune de Tremblay-les-Villages est très fière d'avoir deux récipiendaires.



PLANTATION D'UNE HAIE

Les Haies présentent un aspect essentiel de l'économie, de l'histoire du monde rural et marquent le paysage du Thymerais.

Sur le plan agronomique, la haie ralentit le vent et limite l'érosion des sols et le ruissellement. D'un point de vue environnemental, elle constitue des corridors pour la biodiversité, elle protège les cours d'eau et confère au paysage une esthétique incomparable. Elle permet aussi d'avoir un beau mur végétal pour se protéger du vent.

La haie demeure un élément identitaire du paysage du Thymerais qu'il faut préserver, en proposant une politique incitative de plantation. Dans ce contexte, la commune a décidé d'engager une politique en faveur de la plantation de haies et d'arbres sur son territoire, en espérant que tous les habitants de la commune se mobiliseront de la même manière pour planter des haies ou des arbres dans leurs jardins.

Sur le plan artistique, ce projet de plantation de Joël Auxenfans, soutenu par le service culturel de la Région Centre Val de Loire, porté et financé par la Commune de Tremblay-les-Villages, et l'Habitat Drouais, avec le conseil du CAUE 28 va permettre de planter 700 mètres de haies diversifiées, le long de la parcelle prochainement urbanisée (maison de santé, maison d'assistantes maternelles, résidences adaptées pour les personnes âgées) derrière le centre de secours de Tremblay-les-Villages.

Il est prévu de laisser un sentier piétonnier tout le long de la plantation afin que les habitants de la commune puissent se promener en toute sécurité et profiter de cet espace.

La plantation a été réalisée du 18 au 21 novembre 2019 par l'ESAT de Madame de Fontanges de la Ferté Vidames (Établissement et Service d'Aide par le Travail pour les personnes en situation de handicap).

Dans la continuité de ce projet, un arbre noble "un Chêne" sera planté sur l'aire de jeux près de l'école, le 22 novembre dans le cadre d'un appel à projet porté par Eure-et-Loir Nature. L'idée étant de poursuivre cette aventure de la plantation tous les ans et sur l'ensemble de la commune.

Une agricultrice de la commune s'engage respectivement à planter 1 400 mètres de haies dans le cadre d'un projet de conversion Bio de son exploitation.

Le Coût du projet et son financement

Le coût du projet s'élève à 11 500 €.

La commune de Tremblay-les-Villages finance à hauteur de 4 000 € et l'Habitat Drouais prend à sa charge la plantation à hauteur de 7 500 €.

La commune devra entretenir et tailler la haie quand cela sera nécessaire et de façon conjointe avec l'agricultrice qui cultive la parcelle riveraine.

L'Artiste

Joël Auxenfans produit depuis 1988 une œuvre vaste et hétérogène : projets, sculpture, peinture, création, scénographie, tapisserie, à travers lesquels il questionne notre rapport à l'espace d'un point de vue perceptif et comportemental en plaçant l'homme et son rapport à la nature au cœur de ses préoccupations.

Dans ce projet, c'est un autre aspect de son travail qui est mis en valeur "les Haies" hors musée alliant l'art contemporain à travers les champs et l'écologie.



SUR LE PLAN CULTUREL ET ARTISTIQUE

Dès que le Printemps pointera le bout de son nez et que notre haie sera bien enracinée, la commune organisera au mois de mars 2020, conjointement avec l'artiste Joël Auxenfans une exposition ainsi que, différentes conférences et ateliers autour de l'arbre (atelier sur la plantation et la taille des arbres, conférence sur le bienfait des arbres et des haies, atelier théâtre avec les enfants de l'école, atelier artistique avec le centre de loisirs...). Dans la continuité de ce projet, nous organisons un concours photos entre novembre 2019 et le 31 mai 2020. L'objectif est de mettre en avant la nature en photographiant un ou plusieurs arbres. Les meilleurs clichés seront exposés et récompensés en juin 2020.

Dans une démarche similaire, Eure-et-Loir Nature s'est associée à la commune pour planter un chêne pédonculé, vendredi 22 novembre, sur l'aire de jeux de Tremblay, à côté de l'école. Cette plantation s'inscrit dans l'appel à projet d'Eure-et-Loir Nature. Les délégués de classe du groupe scolaire se sont joints aux adultes présents et ont représentés l'ensemble des élèves.



MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Par arrêté en date du 3 juillet 2019, Madame le Maire de Tremblay-les-Villages a prescrit la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération en date du 24/09/2019, le Conseil Municipal a décidé des modalités de mise à disposition du public. Cette modification poursuit les objectifs suivants :

ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES DE CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE URBAINE

Le règlement de la zone urbaine a pour objectif d'imposer aux constructions nouvelles l'insertion dans le paysage et tissu bâti environnant. Par ailleurs, la commune avait souhaité limiter la superficie des annexes et des extensions, afin de conserver des espaces de respiration dans le tissu bâti.

Cependant, la pratique de l'instruction des dossiers du droit des sols démontre que les règles établies sont trop contraignantes. En effet, de nombreux administrés ne peuvent pas agrandir leur habitation comme ils le souhaitent. Afin de permettre ces extensions et ces annexes, et au-delà, maintenir un objectif de maintien de population sur la commune, la municipalité fait donc le choix de cette modification. Le projet, qui a pour but de modifier le règlement écrit de la zone urbaine, n'impacte ni les zones agricoles, ni les zones naturelles.

Ces modifications n'ont aucun impact environnemental.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

QUELQUES PETITS RAPPELS

Les travaux de jardinage et de bricolage sont autorisés :

Les travaux de bricolage ou de tonte entraînant l'utilisation de matériels bruyants sont régis par l'arrêté préfectoral n° 20122476-0004 du 03/09/2012. Ils sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Selon ledit arrêté, les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne de manière répétée et intempestive pour le voisinage. Il est expressément défendu de laisser les chiens sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Sanction : 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe), 180 € au-delà de ce délai.

Nous vous rappelons la loi du 20 juin 2008 qui renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, aussi, les détenteurs de chiens de 1ère ou 2ème catégorie doivent impérativement se présenter en Mairie afin de procéder à l'enregistrement de l'animal auprès du secrétariat.

Entretiens des abords des propriétés et des caniveaux

Les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir de façon régulière depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leur maison, qu'il y ait ou pas de trottoir. Il est interdit de déverser les produits de cet entretien dans les caniveaux. Certaines haies ou branches d'arbres qui dépassent de 50 cm sur la voie publique doivent être taillées (arrêté municipal du 2 avril 2016).

Les propriétaires et locataires doivent dégager la neige ou la glace aux abords de leurs propriétés. En cas d'accidents, les occupants peuvent être tenus responsables.



Brûlage des déchets

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013210-0001 du 29/07/2013 relatif à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est strictement interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus de taille de haies, arbustes et débroussaillage
- Les épiluchures.

À partir du 1^{er} janvier 2020, les déchetteries sur notre territoire seront gérées par le SITREVA, syndicat auquel l'Agglo du Pays de Dreux est devenu membre. Pour tout renseignement sur les déchetteries, vous pouvez contacter le syndicat au 01 34 57 12 20 ou passdecheterie@sitreva.fr.

Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



Dépôts sauvages

Il est interdit de déposer sur les terrains communaux, chemins, bois et terrains privés, des gravats, des sacs poubelles et autres débris. Les nombreuses déchetteries présentes sur le territoire peuvent répondre à vos besoins.

Sanction : Contrevenance de la 3^{ème} classe, soit 450 euros.



CONVENTION LUKYDOGS ET 30 MILLIONS D'AMIS

Afin de solutionner la problématique de la divagation des chiens et chats errants, une convention avec la société LUKYDOG S CAPTURE a été signée en février 2019.

Lors de la parution du bulletin municipal n° 12, nous vous avons informé de la signature d'une convention le 7 février 2019 avec LUCKY DOGS pour le ramassage des chiens et chats errants sur notre commune et une autre avec 30 millions d'amis pour la prise en charge financière des frais vétérinaires à hauteur de 50 % lors des campagnes de stérilisations. A titre d'information, la mairie a fait appel à leur service une dizaine de fois pour des chiens divagants sur le domaine public et la prise en charge intégrale des transports des deux campagnes de stérilisations de la population féline errante. Près de 20 chat(tes) ont été stérilisés(e).



LE SIVOM de Tremblay-Serazereux



Accueil de loisirs

Les actus du centre de loisirs

Depuis 2018, la fréquentation de l'accueil de loisirs est plutôt stable. On constate cependant un taux de remplissage plus élevé pendant les vacances scolaires. Ainsi, 46 enfants étaient inscrits lors de la première semaine des vacances de la Toussaint et 26 la deuxième semaine. Le thème portait sur Harry Potter, ce qui a amené les enfants à participer à un grand jeu et un escape game au presbytère du village, en partenariat avec Familles Rurales.

Les activités des mercredis sont orientées vers le thème du cinéma et du monde merveilleux et fantastique. Aussi, des sorties sont régulièrement organisées à l'extérieur du centre.

Deux animatrices ont cessé leur fonction au sein de l'accueil de loisirs depuis la rentrée scolaire. C'est pourquoi, le SIVOM a lancé en septembre dernier un appel à candidature afin de recruter deux adjoints d'animation pour encadrer les enfants de 3 à 11 ans.

Projet écran

Le projet écran est un partenariat mis en place par Familles Rurales, la commune, l'accueil de loisirs et l'école pour sensibiliser les familles (parents, enfants, éducateurs et enseignants) sur l'usage qui est fait des écrans au quotidien. L'objectif est de faire comprendre à chacun, de manière ludique et sous forme d'échange, que les écrans ne sont pas mauvais, à condition d'en faire un usage à bon escient.

« La place des écrans dans la vie de la famille »

Le Relais Familles de Tremblay-les-Villages mène une campagne de prévention sur « La place des écrans dans la vie de la famille » au sein de l'École Primaire et de l'accueil de loisirs avec l'appui de la CAF et le soutien des municipalités de Tremblay-les-Villages et Serazereux. Cette action, émane d'une enquête réalisée en 2018 auprès des familles des enfants scolarisés à Tremblay qui a révélé des difficultés exprimées par les parents, sur la gestion des écrans entraînant des troubles du sommeil et de l'alimentation.

Plusieurs temps forts ont débuté et se prolongeront en 2020 pour se terminer le 13 mars par une grande soirée de restitution et de sensibilisation, en présence des partenaires,



des familles et de la Ligue d'Improvisation de Chartres.

En octobre, la mise en place d'une enquête auprès des enfants " Les écrans et moi " a révélé qu'un tiers des CP-CE1, la moitié des CE2-CM1-CM2 et un quart des maternelles déclarent avoir un écran dans leur chambre. Ils utilisent les écrans le matin et ou le soir à 48% pour les élémentaires et à 62% pour les maternelles.

Ensuite, une semaine de défi a été proposée aux enfants dans leur vie quotidienne " Essayer de diminuer le temps passé sur les écrans ". Cinquante enfants ont participé et 30 ont réussi. La majorité des parents sont satisfaits de l'initiative et souhaitent la prolonger.

Des interventions dans les classes ont été programmées :

temps de jeux de société avec la présence de parents d'élèves, proposé par Sylvie JEANNE intervenante de la CAF pour les plus jeunes et intervention de Corinne GODON, directrice du groupe scolaire et de Jeanne SECHET accueillante du Relais Familles, afin d'échanger avec les enfants de CE2-CM1-CM2 pour identifier des astuces au quotidien pour limiter et/ou remplacer les écrans.

Le vendredi 15 novembre s'est tenu un café des parents à l'école avec huit parents présents le matin et cinq parents le soir. L'objectif était de faire la synthèse du défi réalisé sur l'école et d'échanger avec les parents sur le vécu de ce défi et sur la place des écrans dans la vie de famille. Les intervenantes ont accompagné la réflexion des parents sur différents aspects : l'autonomie, la santé, la convivialité, les dangers des écrans, la vie de famille, l'apprentissage...

Les mercredis 20 novembre et 11 décembre, dans le cadre du partenariat Centre de Loisirs et Familles Rurales le dispositif Passerelle à destination des pré-adolescents de 9 à 13 ans, a effectué le tournage d'un clip vidéo évoquant l'utilisation des écrans chez les enfants. Les ados à la fois scénaristes et acteurs ont été accompagnés par l'association Les Cités Royales de Dreux et cette action a reçu le soutien financier, de la Mairie de Serazereux, du Crédit Agricole de Châteaufort et de Familles Rurales. La réussite de ce projet auprès des familles est le fruit d'une coordination entre l'école, le Centre de Loisirs, Familles Rurales et avec l'appui de partenaires. Une évaluation sera faite en mars afin de voir si les actions de préventions ont répondu aux préoccupations des parents. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Le Relais Familles au 06 08 43 02 10.



AIDE AUX DEVOIRS

Depuis la rentrée de septembre, des séances d'aide aux devoirs ont été mises en place. Pour 150 euros par an, les enfants sont surveillés le soir de 17h à 18h par un animateur et une ATSEM dans la réalisation de leurs devoirs. Ce tarif comprend également le goûter pris entre 16h30 et 17h dans le restaurant scolaire.

Treize enfants sont inscrits pour cette année. Installés dans une salle de classe, les adultes peuvent répondre à leurs questions et les aider si besoin dans leurs exercices et la lecture pour les plus jeunes. L'objectif de ces séances est également de créer de l'entraide entre les plus grands et les plus petits, et de favoriser l'autonomie. Ainsi, dès que des grands ont terminé leur devoir, ils peuvent, s'ils le souhaitent, aider les CP à lire.

Pour rappel, les parents restent responsables des devoirs du soir de leurs enfants. En aucun cas, les encadrants ne seront tenus pour responsables si l'enfant ne réussit pas en classe ou si les devoirs ne sont pas faits.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché public concernant la restauration scolaire a été remporté par l'entreprise SODEXO en 2018. Ce prestataire livre les repas en liaison froide au restaurant scolaire de l'école. C'est-à-dire que les plats arrivent déjà cuits et sont conservés au frais. Les agents ont donc pour mission de réchauffer les plats et de les servir aux enfants. SODEXO ne prépare pas les plats mais fait appel à une cuisine extérieure. Depuis la rentrée, c'est la société La Normande située en Seine-Maritime qui prépare les plats. Les usagers de la restauration scolaire ont remarqué que les plats avaient un meilleur goût. En effet, l'assaisonnement est à présent préparé directement par le personnel en charge de la restauration. Ces derniers ont également constaté une diminution importante des déchets à la fin des repas, ce qui prouve que les enfants apprécient ce qui est servi dans les assiettes.



TRAVAUX

Tous les ans, le SIVOM programme des travaux de rénovation dans ses locaux. En août 2019, l'ancien dortoir de l'école maternelle, devenu trop petit en raison du nombre important d'enfants en classe de petite section à la rentrée 2019-2020 a été rénové, en régie, puis transformé en salle de classe. Gérard, agent technique et Anne-Flore, saisonnière recrutée pendant la période estivale, ont œuvré pour nettoyer, repeindre, isoler et moderniser les installations électriques afin d'offrir aux enseignants, ATSEM et enfants tout le confort nécessaire. Deux autres salles servent aujourd'hui à la sieste des plus petits mais n'ont pas nécessité d'importantes transformations.

Les parents et enfants ont également pu constater que depuis octobre, l'ancienne devanture installée à l'entrée de l'école qui était totalement effacée, a été remplacée par deux enseignes identifiant le groupe scolaire et l'accueil de loisirs nommé « Les Tremblotins » depuis juin dernier. Le SIVOM a fait appel à l'entreprise Duffay de Dreux, qui a proposé la meilleure offre pour concevoir et installer les visuels.

Les travaux programmés en 2020 concerneront principalement des rénovations qui auront pour objectif de réduire la consommation énergétique. Des demandes d'études sont en cours.



6000€ POUR LE TELETHON

Le Téléthon a démarré vendredi 6 décembre avec le spectacle de danse Arabesque et Entrechats qui a connu un grand succès. Il s'est enchaîné le samedi avec le marché local et la vente du boudin de Jean-Luc et Les Amis d'Écublé. Le samedi soir s'est achevé avec le partage d'une choucroute et un spectacle d'improvisation à la salle des fêtes. Le tout était bien orchestré par Karine LECLUYSE, les associations Familles Rurales, les Amis d'Écublé, Arabesque et Entrechats, Vivre à Serazereux, des artisans de la commune et de généreux bénévoles. Pour l'instant, plus de 6 000 € ont été récoltés. Les comptes ne sont pas encore clos. Merci à tous pour ce bel élan de solidarité !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Un Centre Communal d'Action Social ou CCAS permet d'apporter de l'aide aux personnes et aux familles, qui en font la demande, dans le besoin. Cette aide peut être sous forme de colis alimentaires, d'aides financières et prêts d'argent sous certaines conditions. L'objectif est de lutter contre l'exclusion, accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap.

| ACTIONS FINANCÉES PAR LE CCAS EN 2019 | SUBVENTIONS |
|---|-------------------|
| Subvention à Familles Rurales pour l'accompagnement administratif et social des administrés | 2 500,00 € |
| Règlement des frais de dépôt de garantie d'un logement et d'un garage pour une personne avec de faibles revenus | 213,00 € |
| Goûter des aînés | 675,00 € |
| Spectacle de Noël du dimanche 15 décembre | 850,00 € |
| Participation au fond de solidarité logement (FSL) | 200,00 € |
| Participation au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) | 200,00 € |
| Subvention à l'ADMR de Nogent-le-Roi qui intervient chez des administrés de la commune | 100,00 € |
| Subvention au Secours populaire | 200,00 € |
| Subvention au Resto du Cœur | 200,00 € |
| Participation au frais de scolarité d'un enfant en situation de handicap dans un IMES | 300,00 € |
| Subvention à l'UDAF | 50,00 € |
| Subvention exceptionnelle à l'association Give Hope | 200,00 € |
| TOTAL | 5 688,00 € |

Pour bénéficier de l'aide du CCAS, vous devez en faire la demande directement auprès de la mairie au **02 37 65 28 18** ou par mail **contact.mairie@tremblaylesvillages.com**. Madame Dos Reis, 2e adjointe et déléguée aux œuvres sociales pourra vous aider dans vos démarches et vous orienter vers les organismes compétents. La commune est en lien avec les offices publics de l'habitat (OPH) du département qui sont l'Habitat Drouais, l'Habitat Eurélien et Eure-et-Loir Habitat. C'est elle qui doit vous donner les dossiers de demandes de logement et les transmettre aux bailleurs sociaux. Il est également possible de vous faire le lien avec l'assistante sociale, la Mission locale, Pôle Emploi, le Relais familles et tout autre organisme ou association d'accompagnement et d'insertion.

Le CCAS de Tremblay-les-Villages s'est occupé de plusieurs dossiers au cours de l'année 2019. Le nombre de ménages dans le besoin est en augmentation et de plus en plus de colis alimentaires sont distribués (une dizaine pour cette année contre deux en 2018). Les demandes de Fond de Solidarité au Logement, versé par le Conseil départemental sont également croissantes. Deux dossiers d'obligation alimentaires sont en cours de traitement afin de placer des personnes âgées dépendantes en EHPAD.

RELAIS FAMILLES DE FAMILLES RURALES



Le Relais Familles de Tremblay-les-Villages avec le soutien financier du CCAS a mis en place des actions au bénéfice des familles. Un jour Part'Âgé est un service d'accueil et d'animation pour les personnes âgées à partir de 60 ans. Il a pour objectif de briser l'isolement proposant différentes animations, de favoriser les rencontres et le maintien des liens sociaux. Chaque semaine en moyenne 15 personnes de 60 à 82 ans se sont retrouvées autour de diverses activités : ateliers bien-être, ateliers mémoires, loisirs créatifs, sorties, visites culturelles, ateliers de prévention des chutes...

Depuis septembre les cours de Gym douce, équilibre et mémoire à destination des plus de 60 ans rassemble le vendredi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes de Tremblay, en moyenne 20 personnes. Clément l'animateur proposera au printemps des initiations à la marche nordique.

Le Relais Familles a répondu aux demandes de 15 familles pour des renseignements sur des démarches administratives :

- 7 personnes ont été accompagnées pour la mise à jour de leur CV et leur recherche d'emploi suite aux permanences mise en place (salariés ateliers 28)
- 2 dossiers ont été suivis et transmis à l'assistante sociale,

- 2 personnes ont été accompagnées dans les démarches numériques,
 - 3 personnes ont contacté le Relais Familles pour obtenir des informations sur leur situation : transmission avec l'assistante sociale, ou les services concernés par la demande
- Le mouvement Familles Rurales est reconnu à l'échelle nationale en tant qu'association de défense et d'information des consommateurs. La permanence consommation a permis de résoudre 3 dossiers de litige.

Pour l'année 2020, sera développée une aide d'accompagnement de dématérialisation et numérique pour permettre aux familles de faire des démarches administratives telle que leur déclaration d'impôts.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Le Relais Familles au 06 08 43 02 10.

VIOLENCES

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2019, une plate-forme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes est destinée à faciliter les démarches des victimes en assurant un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme spécifiquement formé. Vous pouvez y accéder 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Le signalement se fait sous la forme d'un « tchat » via le site internet

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr ou www.services.public.fr.

Vous avez aussi la possibilité d'appeler le **3919 - Violence Femmes Info** - numéro national de référence disponible 7 jours sur 7, pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute,

informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 qui permet en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Linéad, le réseau de transport de l'Agglo du Pays de Dreux se compose de :

- 7 lignes régulières
- 1 service de soirée
- 1 service de Transport à la Demande accessible aux personnes à mobilité réduite sur 81 communes.



1. JE CHOISIS MA DESTINATION ET MES HORAIRES PARMIS LES POSSIBILITÉS PROPOSÉES

Horaires valables du lundi au samedi, sauf jours fériés. Pour les personnes à mobilité réduite, les trajets se déroulent de l'adresse du domicile vers celle de leur choix sur l'une des huit communes de destination.



LES ARRÊTS À TREMBLAY-LES-VILLAGES

- Achères : 1 rue du Vidame
- Tremblay-les-Villages : place de l'église
- Chêne-Chenu : au croisement des rues d'écublé et de la Mairie
- Bilheux Sentier : face au 17 rue du Prieuré
- Bilheux Prieuré : rue des Sentiers

2. JE RÉSERVE EN APPELANT AU 0970 820 621

3. POUR TOUT SAVOIR SUR LES MODALITÉS DE VOYAGE : WWW.LINEAD.FR



HANDBALL STAGE DE LA TOUSSAINT

Suite au succès rencontré par les stages de juillet et d'avril cette année, le club de Handball THBC a reconduit l'expérience pendant les vacances automnales. Seize enfants âgés de 10 à 12 ans, encadrés par Isabelle Robert, éducatrice diplômée et membre de la Ligue du Centre et Philippe Bouchard, Président et éducateur du club, ont continué pendant 3 jours de progresser dans le sport qu'ils pratiquent déjà en championnat départemental.



Au programme des 21, 22 et 23 octobre, entre 9h à 16h30, jogging matinal et séances techniques le matin. Puis, pause déjeuner prise en commun dans le restaurant scolaire, avant une initiation au badminton et au basket avant la séance tactique et le match de fin de journée. Trois journées centrées sur le handball mais également, sur le développement de la motricité, de la coordination, de l'esprit d'équipe et des valeurs du Hand, un programme riche pour nos jeunes pousses qui représentent notre commune et ses villages dans le département.



ÉVÉNEMENTS NOËL 2019

Marché de Noël

Le traditionnel Marché de Noël artisanal de Tremblay, organisé par l'association ArtTV, a eu lieu les 23 et 24 novembre dernier. En cette 10e année, la renommée départementale et la qualité artisanale de cet événement sont toujours bien présentes. Pas moins de 16 artisans étaient présents pour proposer aux nombreux visiteurs leurs produits « faits main » de qualité. Des ateliers ludiques ont été proposés aux enfants et le Père Noël accompagné de son lutin nous ont fait le plaisir d'être de la fête... Ils ont même pu faire un tour dans la calèche présente sur les 2 jours. La magie de Noël a encore opéré !

"Mon beau sapin..."



Samedi 7 décembre à St Cheron des Champs, l'association St Cheron&Co a organisé la décoration du sapin de Noël avec les enfants et les familles. Ce fut l'occasion d'inaugurer l'aire de Jeux. Cadeau de Noël très apprécié des enfants !



APE Noël

Le vendredi 7 décembre dernier, l'Association des Parents d'Élèves et enseignantes ont organisé le traditionnel marché de Noël avec les réalisations des enfants de l'école, dans l'objectif de réunir des fonds pour financer les projets pédagogiques scolaires.

Merci à l'APE et aux enseignantes pour l'organisation de cet événement.

Spectacle de Noël

Comme tous les ans, le CCAS et le Conseil municipal ont organisé, le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages, le sapin de Noël pour les enfants de la commune.

L'après-midi a débuté par les contes de Noël avec la Compagnie Hamza suivi de l'arrivée du Père Noël avec un goûter partagé avec les familles.

C'est toujours un grand plaisir de moment de convivialité.

La mairie décorée pour les fêtes



église de Tremblay DÉBUT DES TRAVAUX

L'intérêt de réaliser des travaux

Le chœur, la nef, la tour du clocher, le clocher et la flèche qui sont en mauvais état. Outre sa fonction culturelle, l'église fait indéniablement partie du patrimoine de la commune de Tremblay-les-Villages. Préserver ce patrimoine c'est aussi préserver l'identité de Tremblay-les-Villages et son histoire. C'est préparer la transmission aux générations futures. La commune s'est engagée dans un plan de rénovation de l'église Saint-Martin de Tremblay-les-Villages. Les travaux ont commencé la semaine du 18 novembre et s'achèveront sept mois plus tard pour un montant de 340 000 €. L'église sera fermée au public de mars à mai 2020. Durant cette période, les offices religieux seront célébrés dans les églises d'Ecublé et Chêne-Chenu.

Signature de la convention avec la Fondation du patrimoine

Afin d'aider la commune pour le financement des travaux, une convention a été signée avec la Fondation du patrimoine, le 30 novembre à la mairie. La Fondation du patrimoine peut accompagner les collectivités dans un dispositif dédié au patrimoine inscrit au titre des monuments historiques. Celui-ci consiste en la signature d'une convention entre la commune et la Fondation. Dès publication au Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication, une campagne de dons est lancée. Les dons versés par les particuliers ou les sociétés afin de soutenir les travaux de conservation du bien protégé au titre des monuments historiques ouvrent droit à des avantages fiscaux.*



RÉDUCTIONS FISCALES

Les dons effectués à la Fondation du patrimoine en vue de la restauration de l'église de Tremblay sont déductibles :

➔ de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU

➔ de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

QUI PEUT AIDER ET COMMENT ?

➔ En quoi les associations de Tremblay-les-Villages peuvent-elles aider ?

Chaque fois qu'elles organisent des événements, les associations de Tremblay-les-Villages suscitent l'intérêt des administrés et des personnes habitant dans un secteur proche. C'est pourquoi, la commune les sollicite pour organiser des événements payants, dont tout ou partie des profits sera reversée sous forme de don à la Fondation du patrimoine.

Exemple : loto, spectacle, tournoi de foot ou autres...

➔ En quoi les administrés de Tremblay-les-Villages peuvent-ils aider ?

Les administrés peuvent contribuer aux travaux en soutenant et participant aux actions qui seront mises en place par les associations de la commune. Chaque personne ou chaque foyer peut également faire un don directement à la Fondation du patrimoine et bénéficier des avantages fiscaux liés.

Possibilité de faire un don en ligne : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-dons-et-soutiens/faire-un-don>

Pour plus d'informations, Fondation du patrimoine : 01 70 48 48 00 ou info@fondation-patrimoine.org

➔ En quoi les entreprises de Tremblay-les-Villages peuvent-elles aider ?

La commune est fière de compter des entreprises aux activités variées et pourvoyeuses d'emplois sur son territoire. Les entreprises peuvent également être fières du patrimoine de ce village. Leur soutien dans cette opération est indispensable. Les sociétés ont la possibilité de faire un don, spécialement destiné à la restauration de l'église de Tremblay-les-Villages et de bénéficier, tout comme les particuliers, de déductions fiscales.



DES MANIFESTATIONS POUR RÉCOLTER DES FONDS

Un après-midi sport et loisirs

Le 14 septembre, huit associations et la municipalité ont animé un après-midi sport et loisirs au profit de la rénovation de l'église Saint-Martin de Tremblay, autour et dans le plateau omnisports.

Au programme : Basket-ball (lancés francs) ; Badminton (matches de double) ; Pétanque (rencontre en doublette) ; Sapeurs-pompiers (parcours ludiques à réaliser dans le meilleur temps possible) ; Handball (parcours et tirs de précision) ; Jeux en bois.

Par un beau soleil, une vingtaine d'équipes se sont rencontrées sous forme de duel amical de 14h00 à 18h00. Une buvette a permis aux visiteurs de se restaurer. Des équipes venant, pour la plus lointaine de Courville, se sont vues remettre leurs récompenses en fin de journée par le Maire, Christelle Minard.

Cette première action a regroupé plusieurs associations dans un projet commun, de faire parler de l'église dans les médias et a permis de récolter 350 € pour sa restauration. Des remerciements sont également adressés aux associations, au Conseil départemental et aux partenaires pour leur participation.

Journées du patrimoine

A l'occasion de cet événement annuel national, les ruines du château et l'église ont été ouvertes au public. Les personnes

présentes ont pu découvrir le patrimoine de la commune. En fin d'après-midi, les spectateurs apprécient le mélange de poésie et de violoncelle de Mari Akagawa et d'André Dartois au cœur de l'église Saint-Martin. La journée a permis de récolter près de 500 € de dons qui serviront à la restauration.

Une marche pour l'église

L'association de la Gym volontaire a organisé, dimanche 13 octobre, une marche au profit de la restauration de l'église. Seize participants étaient présents. L'intégralité des soixante euros constituant la recette sera reversée pour financer une partie des travaux. Une nouvelle marche sera organisée en mai 2020.

Concert dominical

Dimanche 3 novembre, le groupe de cuivres et percussions Les Pavillons Euréliens s'est produit gratuitement en concert, dans l'église de Tremblay. Les 384 € de recette de l'après-midi ont été intégralement versés au profit des travaux.

La commune encourage les associations locales, ainsi que chacun et chacune à organiser des événements similaires et y participer tout au long de l'année.



Culture

ANIMATIONS À LA BIBLIO

MERCREDI 20 NOVEMBRE

CONTES KAMISHIBAI



SAMEDI 23 NOVEMBRE

ANIMATION HALLOWEEN :

jeux, contes, histoires en ombres chinoises



MERCREDI 4 DÉCEMBRE

ANIMATION DE NOËL :

contes, décoration de la bibliothèque, fabrication d'une couronne et d'un sapin



VENDREDI 6 DÉCEMBRE

RENCONTRE AVEC THIERRY HERNANDO, ÉCRIVAIN ET YVON BILISKO / SOIRÉE DÉDICACE

La bibliothèque a reçu Thierry Hernando et Yvon Bilisko. Thierry Hernando est écrivain privé, biographe et coach littéraire. Il aide celles et ceux qui veulent raconter leur histoire à en faire un livre.



designed by freepik.com

ANIMATIONS À VENIR

SAMEDI 18 JANVIER DE 10H30 À 12H

ANIMATIONS GALETTE

MERCREDI 12 FÉVRIER DE 11H À 12H

CONTES ET FABRICATION DE MASQUES

SAMEDI 14 MARS DE 15 À 16H

L'HEURE DU POÈME AVEC LA CIE LA CARAVANE DES POÈTES

SAMEDI 21 MARS À 10H30 CONFÉRENCE SUR LA BIODIVERSITÉ

La bibliothèque municipale se situe juste à côté de la mairie. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

HORAIRE D'OUVERTURE 2018/2019

- Lundi : 16h-17h30
- Mardi : 16h30-18h15
- Mercredi : 10h-12h30 et 16h-17h30
- Jeudi : 16h-18h15
- Vendredi : 16h-17h30
- Samedi : 10h-12h30

INSCRIPTIONS

Consultation sur place libre et gratuite. Pour accéder au service de prêt une inscription est nécessaire.

COTISATION POUR UN AN

5 € par adulte - gratuit pour les enfants dont un parent est inscrit.



Culture/loisirs

LE PROGRAMME DES MANIFESTATIONS & ÉVÉNEMENTS

TREMBLAY-LES-VILLAGES

DE JANVIER À MAI 2020

JANVIER

JEUDI 23 À 19H

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA COMMUNE

à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages



FÉVRIER

VENDREDI 7

DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES



VENDREDI 7

THÉÂTRE ARTS EN SCÈNE

spectacle haïku (petits poèmes japonais numériques) à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages

DIMANCHE 9

PUCES DES COUTURIÈRES GAIS LURONS

JEUDI 13 FÉVRIER

GOÛTER DES AÎNÉS à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages



DIMANCHE 16

CONCOURS DE BELOTE à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages organisé par l'Association des parents d'élèves, contact Mme CASTEL 06 30 78 20 67.

DIMANCHE 29

PUCES DES COUTURIÈRES à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages organisées par les Gais Lurons, contact : 06 64 37 50 90



MARS

VENDREDI 5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES GAIS LURONS

SAMEDI 7

SOIRÉE CHOUCROUTE organisée par le cyclo club à la Salle des Fêtes de Chêne-Chenu / Contact M. LEPRINCE / 06 78 00 51 90

DIMANCHE 8

SOIRÉE TARTIFLETTE à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages organisée par le FC Tremblay / Contact Gwenaël 06 78 00 51 90

JEUDI 12

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MERLETTES

DIMANCHE 15

PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES



DIMANCHE 22

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES



SALON DE LA FEMME

organisé par l'association Entrechats et Arabesques à la Salle des Fêtes de Tremblay-les-Villages / Contact : Mme LE ROCH 06 40 20 85 79.

AVRIL

DU 13 AU 17

STAGE DE FOOT organisé par le FC Tremblay sur le plateau sportif de Tremblay-les-Villages / Contact Gwenaël 06 78 00 51 90



MAI



VENDREDI 8 MAI

CÉRÉMONIES DU 8 MAI 10h30 à Chêne-Chenu et 11h30 à Tremblay

DIMANCHE 17

VIDE DRESSING AOT

DIMANCHE 31

PÉTANQUE NOCTURNE AOT

JUIN

DIMANCHE 14

FOIRE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE organisée par les Merlettes

SAMEDI 20

PÉTANQUE

organisée par les Merlettes dimanche 28

PUCES COUTURIÈRES

organisées par les Gais Lurons



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 7 septembre s'est tenu le Forum des Associations de Tremblay. Une douzaine d'associations étaient présentes (sur environ 25) de 10h30 à 16h au plateau omnisports pour mettre en avant leurs activités auprès des habitants.

Sports, Loisirs créatifs, Musique, Théâtre, Culture... Notre tissu associatif à Tremblay-les-Villages est dense et très varié, c'est une réelle chance, il y en a pour tout le monde !



PORTRAIT STÉPHANE DERUE photographe

BONJOUR STÉPHANE DERUE, DEPUIS COMBIEN DE TEMPS ÊTES-VOUS PHOTOGRAPHE ?

J'ai commencé la pratique de la photo quand j'avais 10 ans avec un petit appareil Kodak. J'ai tout de suite accroché à ce mode d'expression et j'ai lu beaucoup de livres, de manuels techniques et surtout regardé les photos des autres, dans les magazines ou les expositions.

À 16 ans j'ai travaillé l'été pour acheter mon premier reflex Nikon. J'ai appris les bases du cadrage, de la lumière. En 2007, je suis passé au numérique et j'ai multiplié les séances de shooting, les mariages, les photos de concerts ou de spectacles... Je suis maintenant autoentrepreneur.

QUELS SONT VOS THÈMES DE PRÉDILECTION ?

J'essaie de ne me mettre aucune barrière. Tous les thèmes m'intéressent, le paysage, la macrophotographie, les natures mortes... Mais indéniablement, ce que je préfère, c'est montrer les gens dans leur quotidien, leurs passions, comme le sport ou la musique. J'aime capter les regards, les expressions, les sentiments...

L'effort d'un sportif se lit sur son visage et cela donne des images percutantes. Je photographie la course des « 5 Heures de Tremblay » depuis trois ans déjà, avec toujours le même plaisir.

Un musicien qui se transcende sur scène est l'un de mes sujets de prédilection. J'ai la chance de travailler régulièrement avec l'association drouaise Zombi Riot qui organise des concerts avec des groupes locaux, nationaux et même étrangers maintenant.

J'aime également immortaliser les cérémonies importantes de la vie comme les baptêmes, les mariages, les enterrements de vie de jeune fille. Quoi de plus émouvant que le regard de futurs mariés ? Comment rester insensible devant la fragilité d'un modèle qui se retrouve seul face à l'objectif. Il n'y a rien de plus complexe que de montrer les gens tels qu'ils sont, en respectant leur personnalité... Mais c'est aussi ce qu'il y a de plus beau je pense.

Crédit photos : © Stéphane Derue



POURQUOI AVEZ-VOUS POUSSÉ LA PORTE DU CENTRE D'INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS DE TREMBLAY ?

J'ai eu la chance de rencontrer Cyrille Hébert, chef du C.I, lors de l'engagement de ma femme comme Sapeur-Pompier Volontaire. Le courant est passé tout de suite et il m'a proposé de suivre les sapeurs-pompiers lors des cérémonies, des manœuvres, de la vie de l'amicale et de la caserne. Il aurait fallu être fou pour refuser cette opportunité incroyable. Et je dois dire que depuis plus de deux ans, j'ai pu faire des photographies incroyables en suivant ces femmes et ces hommes dans leur engagement. J'ai été témoin du courage, de l'abnégation et du dépassement de soi des sapeurs-pompiers qui ont toujours accepté la présence de mon appareil. Je m'occupe également, avec l'Adjudant-chef Hébert, du site Facebook « Sapeurs Pompiers Tremblay-les-Villages ». Il y a déjà plus de 600 personnes abonnées à notre page !!!

POUR VOUS QUELLE EST VOTRE SIGNATURE PHOTOGRAPHIQUE ?

J'essaie avant toute autre chose, même au-delà de la technique pure, de mettre en avant le regard ou l'intensité d'une expression sur un visage. Je m'attache également à soigner au maximum mes cadrages car c'est ce qui donne le sens de lecture d'une image et qui en permet sa compréhension.

SERIEZ-VOUS PRÊT À ÉLABORER UN PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE DE TREMBLAYSIENS RÉGULIÈREMENT DANS CE JOURNAL ?

J'avoue que ce serait un projet très intéressant. Faire un focus sur une association, un professionnel, une personne qui a une passion, une activité annexe. Une idée à creuser !!!

OÙ PEUT-ON VOIR VOS PHOTOS ?

Comme je l'ai dit sur la page Facebook des sapeurs-pompiers, sur la mienne évidemment <https://www.facebook.com/stephane.derue> et sur mon site photo <https://www.stephanderue.fr/>.



ÉTAT CIVIL



Naissances en 2019

Louise BARITEAU FLOQUET née le 10 mai
Lyana ROUGERON née le 13 mai
Basile GALLARD né le 30 mai 2
Raphaël GOSSE HIDALGO né le 7 juin
Liya LIGONNIÈRE née le 30 juin
Milan DELORME né le 28 juillet
Sophia et Zoé TOUMI nées le 30 juillet
Maëlle BEAUMERT née le 3 août
Axel MARTY né le 5 août

Léo NIEL né le 5 août
Lucie LEVIER née le 16 août
Alice DELERUE BELLANGER née le 25 août
Evan CABARET né le 27 août
Rachel SAGA-N'GAMI née le 20 septembre
Mylo BRAZY né le 5 octobre
Angela NEEQUAYE CHELLE née le 9 novembre
Élina MARY née le 11 novembre
Léonard SAENGER né le 11 novembre
Owen MAUDUIT né le 16 novembre



Mariages en 2019

GULCZALSKA Malgorzata et Bruno GARCIA unis le 15 juin 2019
Barbara DAVIRÉ et Olivier LOCHET unis le 29 juin 2019
Michelle LESUEUR-VIENNE et Richard LESUEUR unis le 24 août 2019
Sylvie BORNAZEAU et Séverine PULPYTEL unies le 14 septembre 2019



Décès en 2019

Jean-Luc TILMANT décédé le 12 juillet
Yvonne MICHELON décédée le 11 septembre
Hassina ZOUAOUI décédée le 15 septembre

Bernard KLEIN décédé le 24 octobre
Joëlle SIGONNEAU décédée le 9 décembre
Germain DEBUREAUX décédé le 10 décembre

À SAVOIR



À partir des prochaines élections, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales sont appliquées. L'inscription est désormais possible **jusqu'à 6 semaines avant le 1^{er} tour du scrutin** (qui aura lieu le dimanche 15 mars 2020 pour les prochaines élections municipales)

Pour les élections de 2020, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 7 février 2020. La date limite qui imposait l'inscription jusqu'au 31 décembre de l'année avant le scrutin, n'est donc plus impérative.

Pour ce faire, vous avez **2 possibilités**

1 . Soit vous inscrire vous-même, grâce au site Internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

2 . Soit en vous présentant en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Vous pouvez consulter la liste des pièces reconnues sur le site Internet service-public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965>

Par ailleurs, **les personnes constatant leur non-inscription** sur les listes électorales de leur domicile, dans laquelle elles estiment devoir être inscrites, doivent en faire la demande.

De même que **les personnes qui constateraient une erreur d'état civil** (nom de famille, prénoms, sexe, date ou lieu de naissance), peuvent demander une rectification auprès de l'INSEE. Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance. Il faut être en possession de la copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'extrait avec filiation de la personne concernée. La demande de modification peut se faire sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454> – uniquement pour les personnes nées en France métropolitaine.

Les personnes nées hors de France doivent s'adresser à la commune du lieu d'inscription sur les listes électorales.

Vous avez également la **possibilité de vérifier par vous-même votre situation électorale directement en ligne.** Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

INFOS PRATIQUES

Mairie / 02 37 65 28 18
ouverte tous les matins
de 8h30 à 12h15

SIVOM / 02 37 65 28 35
rue de la Croix Blanche
du lundi au vendredi de 8h à 12h
(sonner au portail de l'école maternelle)

École Maternelle / 02 37 65 24 10
École Élémentaire / 02 37 65 32 19

Bibliothèque / 02 37 65 23 65
lundi 11h-12h
Mardi 16h15 - 18h15
Mercredi 16h-17h
Jeudi 16h15 - 18h15
Vendredi 16h - 17h30
Samedi 10h - 12h30

Centre de Loisirs / 02 37 65 35 99

Cabinets médicaux
Médecin 02 37 65 28 04
Dentistes 02 37 65 25 83
Kinésithérapeutes 02 37 65 23 66
Infirmiers 02 37 65 22 60
Podologue 06 24 40 07 75
Psychologue 07 69 81 83 82
Psychomotricien 06 67 65 11 90
Ergothérapeute 06 64 78 20 16

Pharmacie de Tremblay-les-Villages
02 37 65 22 73

Comité des Voisins Vigilants
Michel Prévost / 06 07 97 98 94

Gendarmerie de
Châteauneuf-en-Thymerais
02 37 51 60 25

Pompiers / 18 - SAMU / 15

Infos Transport à la demande,
Déchets, Assainissement
Agglo du Pays de Dreux
02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

Eau / 02 37 65 28 18
ou votre maire délégué

Permanence CCAS
le 1^{er} lundi de chaque mois,
de 16h30 à 19h, couplée avec un
accueil administratif en mairie

Assistance sociale
Conseil départemental
Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi
de chaque mois de 9h30 à
12h à la maison des services.

Médecin PMI
Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis
de chaque mois de 10h à 12h
à la maison des services.

Permanence Mission Locale
Un mercredi sur deux
de 9h30 à 12h en mairie.